

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 1 (1909)
Heft: 3

Artikel: Congrès des fédérations syndicales
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-382755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tenu au courant la Fédération des unions ouvrières de la Suisse romande. Si l'on se place au point de vue des fédérations d'industrielles le travail des représentants de l'alimentation ne peut être qu'approuvé et la levée du boycott s'impose.»

Ce fut une retraite pitoyable après toutes ces accusations graves, dont se faisait porte-voix la *Voix du Peuple*, à l'adresse de nos camarades.

Comme notre représentant dans la commission l'avait prédit, un grand nombre de personnes non invitées se fourraient dans la salle de séance. D'avance, on dut se désister de prendre une décision. Le bureau ayant fait cette déclaration, une discussion assez longue s'entama, après quoi le silence était suffisamment rétabli pour permettre aux rapporteurs de prendre la parole. Graber donna un résumé des débats et des décisions de la commission qui s'était occupée de la question la veille, de 7 $\frac{1}{2}$ h. du soir jusqu'à 2 h. du matin. Habesreiter, se basant sur les documents présents, donna les mêmes explications que dans la conférence préliminaire. Baud confirma ses dépositions faites au sein de la commission.

Tout semblait marcher passablement; mais les anarchistes ne firent pas leurs affaires. Ils réservaient leur colère, leur haine pour la séance de l'après-midi.

Lors de la reprise des délibérations, à 2 heures de l'après-midi, Bertoni somma Huggler de la façon la plus passionnée de rendre compte maintenant de ce qu'il avait sur son livre. Huggler veut répondre, et cela de la même manière que Bertoni, en constatant que la *Voix du Peuple*, depuis des années, souillait systématiquement nos camarades. Alors, les disciples de Bertoni crièrent comme des fous. Firent-ils cela dans l'intention d'empêcher Huggler de se justifier des accusations lancées contre lui? Leur conduite le fait croire.

Il ne faut donc pas s'étonner si nos camarades se fâchèrent aussi; cependant, ils réussirent à tenir en respect les anarchistes surexcités, et par cela aussi à éviter une mêlée.

Tous les essais faits pour rétablir l'ordre furent vains et après qu'on s'était persuadé de ce que toute discussion ultérieure serait sans résultat, la majorité de nos camarades quittèrent la salle. En effet, la discussion reprise un peu plus tard par quelques camarades n'amena à aucun résultat.

Ces événements nous dispensent pour l'avenir de tous égards à prendre vis-à-vis de gens que leur fanatisme conduit nécessairement à nuire sérieusement au mouvement ouvrier. Nous saurons aussi à l'avenir trouver le bon chemin, sans les anarcho-syndicalistes.

F. Th.



Congrès des fédérations syndicales.

Le congrès de la **Fédération des ouvriers auxiliaires des arts graphiques** a eu lieu à Coire pendant les jours de Pâques. Sur 16 sections que compte cette fédération, 15 s'étaient fait représenter par 39 délégués. — Le rapport du comité qui figurait en tête de l'ordre du jour, n'a pas donné lieu à une grande discussion. Quant aux mouvements en faveur de l'amélioration des conditions de travail, la fédération n'a obtenu que des résultats fort modestes, étant donné qu'elle est trop faible pour en imposer aux patrons en tant qu'elle doit marcher seule.

C'était là une des principales raisons qui a amené les travailleurs auxiliaires des arts graphiques à étudier la question de fusionner leur fédération avec celle des camarades relieurs, en attendant qu'il devienne possible, en Suisse, de former une seule fédération de l'industrie du livre.

Pour des motifs que nous aurons à examiner plus tard, la proposition d'une fusion avait été rejetée à la votation générale.

Toutefois, au congrès, on a pu se rendre compte que cette question n'était pas enterrée définitivement, qu'il s'agissait simplement de mieux démontrer l'importance du problème aux membres. Par contre, le congrès était d'accord à adhérer à la convention de réciprocité, projetée entre toutes les fédérations de l'industrie du livre et des arts graphiques, convention dont nous parlerons à une autre occasion.

Le nombre des adhérents a diminué de 1225 à 1083 en 1908, soit de 143 membres. La caisse principale de la fédération accuse fr. 7416.75 de recettes et fr. 4574.29 de dépenses et un solde de fr. 2842.46. La caisse de maladie a eu fr. 12,753.95 de recettes et fr. 15,134.80 de dépenses, donc un déficit de fr. 2380.45. La fortune de la fédération se montait à fr. 11,587.86 au 31 décembre 1908.

En se basant sur ces résultats financiers, le comité central proposa au congrès l'introduction d'une troisième classe de cotisants. Les délégués n'ont pu partager l'avis du comité central que pour autant qu'il s'agissait de la caisse de maladie. Le congrès décida de fixer la cotisation pour la caisse principale à 15 ct. par semaine au lieu de 60 cts. par mois, comme l'avait proposé la section d'Utzensdorf.

Ensuite, le congrès a décidé de supprimer le mode de faire payer le journal de la fédération. Puis, il fut décidé de fonder une caisse de secours en cas de chômage et le comité central a été chargé de l'élaboration de règlements respectifs. Le comité central a également été autorisé à engager un fonctionnaire, quand il le jugera nécessaire. Comme la section de Berne s'est refusée de reprendre les charges du Vorort, c'est la section de Zurich qui fut désignée comme tel. Le congrès s'est terminé par un vote d'encouragement à la vaillante section de Landquart et par un ordre du jour de remerciement à la section de Berne pour les services rendus à la fédération comme Vorort.

* * *

Un congrès extraordinaire de la **Fédération des travailleurs de la pierre** a eu lieu le dimanche 9 mai, à Neuchâtel. A la suite de la crise dans le bâtiment, cette fédération a perdu environ 500 membres en 1908. Elle accusait un effectif de 2226 membres au 31 décembre 1907 et de 1774 membres à la fin de l'année 1908, cela malgré que les sculpteurs-mouleurs et les ramoneurs se sont joints à la fédération dans le courant de l'année.

Les recettes de la fédération étaient de fr. 21,739.50 et les dépenses de fr. 20,383.91. — Dans la discussion sur le rapport du comité central on a exprimé le regret de ce que bon nombre de sections ne remplissent pas les

formulaire statistiques qui leur sont adressées par le comité central. En somme, il a fallu reconnaître que le comité central avait fait tout ce qu'on était en droit d'en réclamer pour le développement de la fédération et pour la défense des intérêts des membres. Pour obtenir de meilleurs résultats et pour parer aux dangers qui menacent les travailleurs de la pierre depuis que la fabrication de la pierre artificielle s'est si rapidement développée en Suisse, il faut qu'on arrive à former une grande fédération industrielle, réunissant en un seul faisceau les petites fédérations corporatives des travailleurs du bâtiment en Suisse.

Le principal point à l'ordre du jour consistait dans une révision de statuts. Il s'agissait surtout de prendre position contre les tâcherons qui font un véritable ravage dans la corporation des tailleurs de pierre, surtout en Suisse romande.

Dans la Suisse italienne, c'est plutôt le travail à tâche par équipe qui prédomine et qui a souvent donné lieu à des discordes entre collègues. Il fallait donc mettre l'organisation à l'abri des suites de ce mode de travail, en interdisant aux membres fédérés de faire les tâcherons.

Les résultats financiers des dernières années exigent l'introduction d'une cotisation spéciale pour les chômeurs, les malades ou les membres qui font du service militaire. Le comité central propose de porter cette cotisation à 10 centimes par semaine, ce qui est adopté finalement par la majorité des délégués. En outre, il a été décidé que les membres âgés de plus de 60 ans et qui ont adhéré à la fédération pendant 12 ans consécutivement n'auraient que les 10 ct. par semaine à payer comme cotisation, tout en maintenant leurs droits de sociétaires.

Le secours de grève a été augmenté de 20 ct. par jour et à l'avenir, lorsqu'une grève durera plus de trois semaines, les membres de la même localité qui ne sont pas atteints par la grève devront verser le 10% du salaire pour secourir les grévistes.

Le comité central fut également chargé d'étudier la fondation d'une caisse de secours en cas de chômage et devra présenter un rapport à ce sujet au prochain congrès. Puis, on a décidé de charger le comité central d'entreprendre une propagande énergique pour amener à la fédération les ouvriers occupés dans les tuileries.

Après avoir voté une résolution engageant les sections à se montrer plus zélées pour appuyer le comité central dans ses efforts, tant pour les enquêtes sur les conditions de travail que pour les mouvements et la propagande, et après avoir décidé de maintenir la section de Zurich dans son rôle de « Vorort », le congrès fut déclaré clos.

* * *

La Fédération des ouvriers pierristes a tenu son congrès le 30 mai, à Bienne. Cette fédération a terriblement souffert des suites de la dernière grève et en même temps de la crise qui a frappé toute l'industrie horlogère. L'effectif des membres est descendu de 776 au premier trimestre 1908 à 324 au 20 mai 1909.

Le congrès a dû reconnaître que le comité central avait fait l'impossible pour le maintien de la fédération, mais ses efforts n'ont pas rencontré l'appui qu'ils auraient mérité de la part des membres. Puis, à Yverdon et à Lucens, deux belles sections ont disparu, grâce à la propagande néfaste des syndicalistes.

Le rapport de caisse accuse une recette annuelle de francs 3680.70 et un total de dépenses de fr. 3244.55. Le comité central ayant refusé catégoriquement de rester dans ses fonctions, les sections de Neuveville et de Cerlier ont dû accepter ces charges.

La diminution de l'effectif des membres a donné lieu à une discussion aussi animée qu'intéressante. Comme moyen pour intéresser les travailleurs de l'industrie de la pierre fine, la section de Bienne proposa la création d'un office de placement et le comité central a été chargé de

faire les travaux préparatoires à ce sujet. Cerlier demanda au congrès de prendre position contre les retenues sur les salaires, retenues qui se pratiquent un ou deux mois après la livraison du travail. A ce sujet, le congrès vota la résolution suivante :

« L'assemblée des délégués de la Fédération des ouvriers pierristes, réunie le dimanche 30 mai à l'« Helvetia », à Bienne, décide de prendre les mesures nécessaires pour que des dispositions interdisant les retenues sur les salaires, un mois après la livraison du travail, soient introduites dans la nouvelle loi sur les fabriques. Les travailleurs sur pierres fines sont rendus attentifs qu'un semblable procédé n'est déjà pas admissible en vertu des lois existantes, ils sont en conséquence engagés à s'y opposer et au besoin, à exiger la protection légale pour leur droit. »

Ensuite, quelques explications concernant la coopérative de production de la fédération ont été fournies aux délégués et, en terminant, le président recommanda aux délégués l'acquisition de parts de cette coopérative.

* * *

La Fédération suisse des chauffeurs et machinistes a tenu un congrès le dimanche de Pentecôte, à Zurich. Environ 80 délégués représentant 37 sections avec 3000 membres approximativement étaient présentés. Il s'agissait de prendre une décision définitive au sujet de l'engagement d'un secrétaire permanent, le congrès a admis la proposition en principe, mais il a laissé au comité le soin d'exécuter cette décision quand il jugera le moment opportun. La section de Winterthour avait proposé l'adhésion de la fédération à notre Union suisse des fédérations syndicales. Cette proposition a donné lieu à une longue discussion. Les délégués de Winterthour s'efforçaient de faire comprendre aux autres délégués que, isolée de toutes les autres organisations syndicales, la fédération des chauffeurs ne peut défendre suffisamment les intérêts de ses membres, dès qu'il s'agit d'arracher des concessions aux patrons. Les derniers mouvements des chauffeurs employés dans les brasseries l'ont démontré.

Pour en imposer aux patrons, il faut à la rigueur pouvoir s'appuyer sur l'ensemble des organisations ouvrières.

Malgré ces raisonnements logiques et justes, la majorité des délégués présents n'a osé faire ce pas en avant. On invoquait les subventions de l'Etat et celles des patrons aux cours techniques et à la caisse de maladie. Surtout les délégués des petites sections de campagne craignaient pour ces subventions.

La proposition de l'entrée dans l'Union suisse des fédérations syndicales fut rejetée par 49 voix contre 26 et 4 abstentions.

Nous devons constater ainsi qu'à l'heure actuelle, les patrons et l'Etat sont encore les maîtres du terrain chez les chauffeurs. Les fortes subventions accordées à ces derniers atteignent encore leur but, en tenant la fédération à l'écart des organisations ouvrières qui se placent sur le terrain de la lutte de classe. Pourtant le moment n'est pas éloigné — la forte minorité qui a voté pour l'adhésion à notre Union le prouve — où les chauffeurs et machinistes viendront à nous. Si ce n'est pas leur intelligence qui les amènera, ce seront les patrons qui les forceront tôt ou tard à venir.

* * *

A Winterthour a eu lieu en même temps le congrès de la **Fédération des maçons et manœuvres**.

Cette fédération, qui a beaucoup de mal à prospérer, grâce aux difficultés que produit le changement continu des membres et la différence des langues, a eu fort à faire pour se défendre contre les localistes, les nationalistes et les anarchistes en même temps, qui font tout leur possible pour éloigner les maçons de la fédération

centrale. Grâce à l'appui du rédacteur de l'*Avenire del Lavoratore*, une sorte de coalition réunissant tous les séparatistes a pu être fondée.

Au congrès, les adhérents de cette coalition se sont donnés beaucoup de peines pour amener du chambard. Mais leurs efforts ont été vains.

Contre l'avis des séparatistes qui proposaient de diminuer la cotisation, le congrès décida à une forte majorité de la maintenir au taux fixé, équivalant au salaire d'une heure de travail par semaine.

Au sujet des organes de publication, il fut décidé de maintenir le *Bauhandwerker* et *La Muraria*. Les deux journaux paraîtront bi-mensuellement. Le comité central est chargé de la rédaction.

La question de l'inscription de la fédération au registre du commerce a dû être renvoyée au prochain congrès.

La proposition concernant la création d'une caisse de secours a été rejetée.

On a recommandé aux membres de se joindre à une caisse de maladie basée sur le principe du libre échange.

A l'unanimité et sans autre discussion la proposition d'adhérer à l'Union suisse des fédérations syndicales a été approuvée.

Le congrès décida ensuite de déplacer le siège central de Bâle à Zurich et les secrétaires K ppler et Girardi ont été réélus; ce dernier, ayant été proposé pour le poste de secrétaire italien pour la Suisse orientale, ne restera chez les maçons que jusqu'au moment de son entrée en fonction au secrétariat italien.

La Fédération suisse des maçons compte actuellement 102 sections avec 2541 membres. Les recettes annuelles se montaient à fr. 33,220.63, les dépenses à fr. 27,250.38.

* * *

Avec la Fédération des maçons, l'Union suisse des fédérations syndicales réunit à nouveau toutes les fédérations syndicales qui jadis étaient affiliées à l'ancien «Gewerkschaftsbund». Espérons que l'union soit maintenant réalisée pour toujours et qu'elle nous donnera la force pour tenir tête, aussi bien au patronat du bâtiment qu'aux grands industriels.



Mouvement syndical international.

V^{me} rapport du secrétariat syndical international.

(Fin.)

Si le rapport est déjà incomplet pour ce qui concerne l'état des membres, l'activité des fédérations syndicales des différents pays dans le domaine des secours, il est encore moins complet pour ce qui concerne le domaine des *luttres économiques*, leur importance et leurs résultats dans les différents pays.

Nous n'ignorons pas les grandes difficultés que l'on rencontre souvent lorsqu'il s'agit d'établir des rapports qui doivent nous procurer un aperçu général sur ce grand domaine de l'action syndicale.

Cependant, quand on songe qu'il s'agit là de la principale raison d'être de l'organisation, du but même du mouvement syndical, qu'il est impossible de donner une appréciation juste de la marche du mouvement sans être bien renseigné à ce sujet, on se dit qu'il devrait être possible de pouvoir mieux pénétrer dans ce domaine, en faisant de plus grands efforts pour bien utiliser au moins ce que l'on peut recueillir en matière.

Quoique les unions centrales des fédérations syndicales n'aient pas dans tous les pays le même rôle à jouer dans les mouvements, toutes devraient au moins s'inté-

resser vivement à leur étendue et aux résultats. Peu à peu, elles devraient pouvoir arriver à organiser dans leurs milieux respectifs un service de rapport qui permettrait de se renseigner sur les faits les plus importants à signaler, ensuite, au secrétariat international.

Seuls, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Danemark et les Pays scandinaves ont pu fournir des renseignements sur l'extension et en même temps sur les résultats des mouvements.

Les fédérations syndicales de l'Angleterre, de la Hollande, de la Finlande, de la Serbie, de la Bulgarie, de la Suisse et de l'Italie n'ont pu renseigner que sur l'étendue des mouvements.

La Belgique, la France et l'Espagne n'ont fourni aucun renseignement à ce sujet.

Pour autant qu'il est possible de tirer des renseignements sur l'extension et la portée des luttes économiques du rapport international, il faut se tenir premièrement au tableau qui suit en ce qui concerne les dépenses des fédérations syndicales pour les grèves et lock-outs :

Dépenses des organisations syndicales pour les grèves en 1907.

Pays	Dépenses annuelles de toutes les organisations syndicales	En pour cent des recettes	Dépenses des fédérations affiliées à l'union syndicale du pays	Dépenses des unions syndicales	Dépenses pour autres secours	Recettes totales de toutes les organisations syndicales
	Fr.		Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1. Angleterre	6,500,000	10,9	?	35,600	30,421,800	59,776,000
2. Pays-Bas	221,607	14,1	221,607	7,240	173,400	1,569,900
3. Belgique	427,007	20,2	427,007	70,200	326,478	2,110,900
4. Danemark	835,618	28,5	466,972	250,710	611,980	2,928,700
5. Suède	1,152,775	30,6	1,152,775	422,057	237,040	3,792,600
6. Norvège	641,895	43,4	641,895	300	261,297	1,475,700
7. Finlande	30,767	21,2	30,767	244,347	2,942	144,705
8. Allemagne	18,954,898	26,3	17,758,110	90,790	17,468,600	71,818,200
9. Autriche	1,901,763	22,4	1,901,763	—	3,108,822	8,459,100
10. Hongrie	—	—	—	—	714,538	2,041,400
11. Serbie	45,715	56,7	45,715	1,975	15,635	80,600
12. Bulgarie	2,346	7,3	2,346	9,600	4,370	31,810
13. Suisse	287,536	21,3	287,536	4,701	113,860	1,344,648
14. Italie	?	?	?	9,955	—	—
Total	31,002,227	?	22,940,493	1,147,475	53,799,800	155,574,000
					chiffre rond	chiffre rond

Pour l'Angleterre, nous avons dû établir le chiffre nous-mêmes, parce qu'il n'est pas indiqué dans les tableaux qui contiennent le rapport international. Voilà comment nous avons procédé : Dans le rapport pour 1906, l'Angleterre a annoncé environ 4 millions de francs qui auraient été dépensés pour les grèves soutenues par les fédérations affiliées à l'Union syndicale. Cette somme peut repré-